

Résultats des votes Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société Financière Moncey du 5 juin 2015
--

1) En Assemblée Générale Ordinaire

107 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 179 859 actions au nominal de 23 euros sur les 182 871 actions composant le capital social et aux 179 859 actions sont attachées 179 859 voix. Le quorum est de 98,35%.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	Adoptée à l'unanimité
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée à l'unanimité
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Renouvellement du mandat d'un administrateur (Olivier Roussel)	Adoptée par 179 849 voix (10 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil	Adoptée par 179 845 voix (14 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à François Laroze, Directeur général	Adoptée par 179 845 voix (14 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

107 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 179 859 actions au nominal de 23 euros sur les 182 871 actions composant le capital social et aux 179 859 actions sont attachées 179 859 voix. Le quorum est de 98,35%.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée par 179 855 voix (4 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou par élévation du nominal	Adoptée par 179 855 voix (4 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 179 855 voix (4 voix ayant voté contre)

Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression de droit préférentiel de souscription	Adoptée à l'unanimité
Cinquième résolution	Mise en harmonie des dispositions de l'Article 19 des Statuts –Conventions- avec les dispositions de l'article L225-39 du Code de commerce modifiées par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014	Adoptée à l'unanimité
Sixième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée à l'unanimité